

CAMIEG

Nous n'accepterons pas l'inacceptable

Le 5 juin dernier s'est tenue la première réunion annuelle de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale.

Le Régime Général pourrait afficher dès cette année un excédent de 2,5 milliards d'euros ! Mais il n'est pas question pour les Pouvoirs Publics de parler de relâchement de la contrainte budgétaire, les excédents vont être transférés à l'état pour désendetter ses propres comptes.

Remise en cause totale de notre modèle social républicain.

Concernant notre régime spécial, les Pouvoirs Publics, sous couvert d'une solidarité interrégimes allant à l'encontre des résultats présentés lors de la commission des comptes de la Sécurité Sociale, **s'entêtent à vouloir imposer à notre régime spécial des économies de 15 % de frais de gestion et une diminution de 25 postes.**

Les Électriciens et Gaziers ont, par un **prélèvement des excédents de leur Caisse d'Assurance Maladie de 176 millions d'euros en 2014**, fait preuve de solidarité envers le régime général.

Quant à eux, les Pouvoirs Publics œuvrent à leur culpabilisation et leur individualisation.

Leurs propos menaçants « **cédez sinon ça sera pire** » ne nous feront pas accepter l'inacceptable.



FACE À LEUR TENTATIVE D'INTIMIDATION :

Nous exigeons :

- Un maintien à minima des postes au sein de la CAMIEG
- Un retour unique des excédents du compte des actifs (121 millions d'euros) envers les salariés et leur famille par une baisse des cotisations
- Une baisse à minima au même taux que celui des actifs pour les cotisations des retraités (262 millions d'euros d'excédents)
- une amélioration des prestations qui bénéficie aux actifs et aux retraités
- La simplification des démarches pour les assurés par une réintégration des tâches confiées à la CPAM 92 vers la CAMIEG avec une intégration des équivalents temps plein nécessaires pour un service de qualité.
- Un véritable plan de communication de la CAMIEG envers les professionnels de santé pour la reconnaissance de notre caisse par un développement significatif des conventions tiers payant
- L'accessibilité aux fonctionnalités du compte AMELI dont bénéficient les assurés du régime général

Nous dénonçons :

- La diminution de 25 postes au sein de la CAMIEG
- La remise en cause des antennes
- Toute proposition faite sur une utilisation des excédents de notre caisse autre que du domaine de la santé des assurés des Industries Électriques et Gazières
- La position régulière des employeurs à vouloir transférer des améliorations de prestations sur la Couverture Supplémentaire Maladie
- La remise en cause de la cotisation de solidarité des actifs envers les retraités

Nous combattons toute remise en cause de l'article 23 du Statut régissant notre régime spécial de Sécurité Sociale.

AGIR NE PAS SUBIR